



DELIBERATION n° Del.2023-X-176  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 23 Novembre  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 30  
- représentés : 2  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le  
04 DEC. 2023

De la publication le  
04 DEC. 2023

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte  
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI,  
Michel VOISIN, Agnès BALLIEU, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-  
MERCIER, François HUSAK, Florence GONZALES, Gilles ANDREVEON,  
Mohammed FAYEK, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique  
BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien  
VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier  
TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC,  
Virginie DUPONT, *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Sophie FERNANDEZ a donné pouvoir à Michel VOISIN, Jean-Philippe  
MARTINET a donné pouvoir à Yves CREPEL.

**ABSENTS** : Jeannie TREMBLAY-GUETTET

**Secrétaire de Séance** : Bernard PAJANI

**Installation d'une conseillère municipale en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur André LACHENAL, Conseiller Municipal, issu de la liste "Rassembler et Agir pour Faverges-Seythenex", a démissionné de son mandat le 21 Novembre 2023.

Les modalités de son remplacement sont prévues par l'article L. 270 du code électoral : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* »

Aucune condition, notamment de sexe, n'est prévue pour la désignation d'un conseiller municipal pour succéder au conseiller municipal démissionnaire. Le conseiller municipal démissionnaire sera donc remplacé par le suivant de la liste.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Madame Virginie DUPONT suivante sur la liste « Rassembler et Agir pour Faverges-Seythenex » est appelée à siéger au sein du Conseil Municipal.

Madame Virginie DUPONT a indiqué souhaiter remplacer Monsieur André LACHENAL dans l'ensemble des commissions municipales où il siégeait : Urbanisme, Petite Enfance – Enfance – Scolaire et Jeunesse, Culture – Sport – Vie associative, Agriculture - Forêt – Ruralité.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- PREND ACTE** de l'installation de Madame Virginie DUPONT au sein du Conseil Municipal en remplacement de Monsieur André LACHENAL,
- PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal (ci-joint en annexe),
- DESIGNE** Madame Virginie DUPONT pour remplacer Monsieur André LACHENAL dans l'ensemble des commissions municipales dont ce-dernier était membre,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI



Le Maire,  
Jacques DALEX

